

Des principes aussi fondamentaux que ceux-là ne relèvent pas de la pure théorie, mais participent plutôt d'un vaste mouvement qui ne cesse de prendre de l'ampleur, de par le monde, depuis quelques décennies. On les retrouve, depuis quelques années, sous une forme ou une autre, dans toutes les rencontres importantes portant sur des questions culturelles. En outre, ils sont consacrés dans la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, dont le texte figure en annexe.

S'il est vrai que ces principes concernent chaque Etat, ils sont d'autant plus pertinents dans le cas du Canada. Comme il en a si abondamment donné la preuve au cours des dernières décennies, notre pays est doté d'une puissance novatrice considérable qui s'est traduite par des réalisations remarquables dans le domaine des arts, des sciences, de l'éducation, des communications, des médias, des sports, des loisirs, de l'environnement, de l'architecture et de l'artisanat. Ces réalisations sont de plus en plus connues des Canadiens, mais ce n'est que par la mise en oeuvre d'un vaste programme de relations culturelles et l'adoption d'une politique dynamique d'échanges culturels qu'elles gagneront la place qui leur revient dans le patrimoine universel de l'Homme.